



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

1. Dispositions générales

1.1 Objet et champ d'application

Les présentes conditions générales de vente (CGV) ont pour objet de préciser l'organisation des relations contractuelles entre SPORT I AM et l'utilisateur. Elles s'appliquent à toutes les activités dispensées par SPORT I AM, à l'exception de celles bénéficiant de contractualisation spécifique.

Les CGV peuvent être modifiées à tout moment et sans préavis par SPORT I AM. Les modifications seront applicables à toutes les commandes postérieures à ladite modification.

Le seul fait d'accepter une offre de SPORT I AM implique l'acceptation sans réserve des présentes CGV. Toute condition contraire et notamment toute condition générale ou particulière opposée par l'utilisateur ne peut, sauf acceptation formelle et écrite de SPORT IAM prévaloir sur les présentes CGV et ce, quel que soit le moment où elle aura pu être portée à sa connaissance. Le fait que SPORT I AM ne se prévale pas à un moment donné de l'une quelconque des présentes CGV ne peut être interprété comme valant renonciation à s'en prévaloir ultérieurement.

1.2 Identification de SPORT I AM

Les mentions d'identification de la société figurent sur les documents contractuels et commerciaux de SPORT I AM.

SAS SPORT I AM – 6 Rue Maurice Hurel – Parc d'activité de la plaine – 31 500 Toulouse

Siren : 890 494 602

ORGANISME DE FORMATION N° 76311149931

contact@sportiam.fr

1.3 Règlement intérieur

Tout stagiaire ou apprenti est tenu de respecter le règlement intérieur applicable à la formation. Lorsque la prestation se déroule dans les locaux d'un autre établissement, l'utilisateur est tenu de respecter le règlement intérieur de l'établissement d'accueil.



1.4 Prix, facturation et TVA

SPORT I AM n'est pas assujetti à la TVA. Les prix établis sont nets. Ils sont facturés aux conditions du contrat. Les paiements ont lieu en euros. Les éventuels taxes, droits de douane ou d'importation ainsi que les frais bancaires occasionnés par le mode de paiement utilisé seront à la charge de l'utilisateur débiteur.

1.5 Modalités et délais de paiement

Sauf dispositions particulières prévues au contrat, à la convention ou imposées par un dispositif de financement, les factures sont payables dans le délai indiqué sur la facture, par virement bancaire, paiement en ligne (Paypal) ou tout autre moyen accepté par SPORT I AM.

Aucun escompte n'est accordé pour paiement anticipé, sauf stipulation contraire.

- **Clients professionnels**

En cas de retard de paiement, des pénalités sont exigibles de plein droit dès le jour suivant la date d'échéance figurant sur la facture, sans qu'un rappel soit nécessaire. Le taux appliqué est celui de la Banque centrale européenne à son opération de refinancement la plus récente, majoré de 10 %, sans pouvoir être inférieur à trois fois le taux d'intérêt légal. Une indemnité forfaitaire de 40 € pour frais de recouvrement est également due de plein droit par tout client professionnel en retard de paiement. Une indemnisation complémentaire peut être demandée sur justificatifs lorsque les frais de recouvrement exposés sont supérieurs à ce montant.

- **Personnes physiques finançant elles-mêmes leur formation**

Les modalités de paiement prévues par le Code du travail s'appliquent : aucune somme ne peut être exigée avant l'expiration du délai légal de rétractation ; à l'issue de ce délai, le premier versement ne peut excéder 30 % du prix convenu et le solde est échelonné au fur et à mesure du déroulement de l'action de formation, selon un échéancier mis en place figurant au devis.

1.6 Suspension pour défaut de paiement

En cas de retard de paiement, SPORT I AM pourra suspendre toutes les actions en cours, y compris, le cas échéant de désactiver l'accès au(x) module(s) digital(aux), sans préjudice de toute autre voie d'action.

SPORT I AM aura la faculté de suspendre le service jusqu'à complet paiement et obtenir le règlement par voie contentieuse aux frais de l'utilisateur sans préjudice des autres dommages et intérêts qui pourraient être dus à SPORT I AM.

1.7 Confidentialité et propriété intellectuelle

Les parties s'engagent à préserver la confidentialité des informations non publiques dont elles auraient connaissance dans le cadre de la relation contractuelle. Cette obligation ne s'applique pas aux informations déjà publiques, obtenues légitimement d'un tiers ou dont la communication est imposée par la loi ou une autorité compétente.

Les méthodes, contenus, supports, outils, documents pédagogiques, marques, dénominations, créations et ressources mis à disposition par SPORT I AM demeurent protégés par les droits de propriété intellectuelle applicables. Sauf autorisation écrite préalable, ils sont réservés à un usage personnel dans le cadre de la formation et ne peuvent être reproduits, diffusés, cédés, commercialisés ou mis à disposition de tiers.



L'utilisateur s'engage également à ne pas faire directement ou indirectement de concurrence SPORT I AM, notamment par la cession ou la communication de ses documents.

1.8 Communication et références

L'utilisation du nom, de la marque ou du logo d'un client à titre de référence commerciale est subordonnée à son accord préalable, sauf lorsque cette utilisation résulte d'une obligation légale ou réglementaire.

1.9 Données personnelles

SPORT I AM traite les données personnelles nécessaires à la gestion des inscriptions, à l'exécution des formations, au suivi pédagogique et administratif, à la facturation, au respect de ses obligations légales et, le cas échéant, à la gestion des financeurs et certificateurs.

Les personnes concernées disposent, dans les conditions prévues par le RGPD et la loi Informatique et Libertés, de droits d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, d'opposition et, lorsque les conditions sont réunies, de portabilité. Elles peuvent exercer leurs droits auprès de SPORT I AM à l'adresse : contact@sportiam.fr. Elles peuvent également introduire une réclamation auprès de la CNIL.

Les données sont conservées pendant une durée proportionnée à la finalité du traitement et aux obligations légales applicables. Des informations complémentaires peuvent être précisées dans la politique de confidentialité de SPORT I AM.

1.10 Réclamations, médiation et litiges

Toute réclamation doit être adressée en priorité à SPORT I AM à l'adresse contact@sportiam.fr, en précisant l'objet de la demande et les éléments utiles à son traitement.

Lorsqu'un client agit en qualité de consommateur et qu'une réclamation écrite préalable n'a pas permis de résoudre le différend, il peut recourir gratuitement au médiateur de la consommation désigné par SPORT I AM.

CM2C – 49 rue de Ponthieu – 75 008 PARIS

Tel : 01 89 47 00 14

<https://www.cm2c.net/>

À défaut d'accord amiable, le litige relève des juridictions compétentes selon les règles légales applicables. Une attribution territoriale spécifique ne peut être opposée qu'aux parties ayant toutes contracté en qualité de commerçant et dans les conditions prévues par l'article 48 du Code de procédure civile.

1.11 Responsabilité et force majeure

SPORT I AM répond des dommages directs qui lui sont imputables dans les conditions du droit commun. Les limitations de responsabilité ne s'appliquent pas lorsqu'elles sont interdites par une disposition légale impérative.



Aucune partie ne pourra être tenue responsable d'un manquement résultant d'un événement de force majeure répondant aux conditions légales. La partie empêchée informe l'autre partie dans les meilleurs délais et les parties examinent les conséquences de l'événement sur la poursuite de la prestation.

2. Dispositions particulières aux actions de formation

2.1 Information préalable et inscription

Le terme usager désigne la personne morale signataire de convention de formation (au sens de l'article L.6353- 2 du Code du Travail), ou la personne physique signataire de contrat de formation (au sens de l'article L.6353-3 du Code du Travail) et acceptant les présentes conditions générales, ou encore les signataires de convention de formation tripartite (au sens des articles R.6322-32, R.6422-11 et R.6353-2 du Code du Travail). L'utilisateur est en tout état de cause, la personne physique qui bénéficie effectivement de la formation.

Avant l'inscription définitive, SPORT I AM met à disposition les informations requises sur la formation, notamment ses objectifs et son contenu, les prérequis, les modalités pédagogiques, les horaires, les modalités d'évaluation, les intervenants ou leurs références, les conditions financières et le règlement intérieur applicable.

L'inscription devient définitive après vérification des prérequis, réception des pièces demandées et, lorsqu'elle existe, réussite à la procédure de sélection. Les critères propres à chaque formation sont précisés dans le programme ou la fiche descriptive.

Tous les éléments utiles à la formation sont disponibles en ligne sur le site www.sportiam.fr

Les inscriptions aux formations de SPORT I AM sont strictement personnelles. Le transfert de l'inscription au profit d'un tiers n'est pas admis.

2.2 Contractualisation

Selon la situation, l'action de formation fait l'objet d'une convention de formation avec la personne morale qui finance la formation ou d'un contrat de formation professionnelle avec la personne physique qui entreprend la formation à titre individuel et à ses frais.

Les documents contractuels précisent notamment la nature, la durée, le programme, les objectifs, les modalités de réalisation, les conditions financières, les modalités de paiement et les conditions applicables en cas de cessation anticipée ou d'abandon.

2.3 Délai de rétractation — financement individuel

Lorsque le contrat est conclu avec une personne physique qui entreprend une formation à titre individuel et à ses frais, le stagiaire dispose d'un délai de dix jours à compter de la signature du contrat pour se rétracter, dans les conditions prévues par l'article L. 6353-5 du Code du travail. La rétractation est notifiée par lettre recommandée avec avis de réception.



Aucune somme ne peut être exigée avant l'expiration de ce délai. À son expiration, le premier versement ne peut excéder 30 % du prix convenu ; le solde est échelonné au fur et à mesure du déroulement de la formation.

2.4 Formations financées via le CPF ou un autre dispositif

Lorsque la formation est financée en tout ou partie par le compte personnel de formation (CPF), France Travail, un OPCO, un employeur ou tout autre financeur, les règles du dispositif concerné, les conditions de la plateforme applicable et les décisions du financeur complètent les présentes CGV. En cas de contradiction avec une règle impérative du dispositif, cette dernière prévaut.

Pour les actions éligibles au CPF, la sous-traitance éventuelle est organisée conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables. SPORT I AM demeure responsable de l'exécution de la prestation dans les conditions prévues par les textes.

2.5 Annulation par SPORT I AM

SPORT I AM peut reporter ou annuler une session lorsque les conditions pédagogiques, réglementaires, de sécurité ou d'effectif ne permettent pas son déroulement dans des conditions satisfaisantes. Les personnes concernées sont informées dans les meilleurs délais.

En cas d'annulation définitive à l'initiative de SPORT I AM, les sommes perçues au titre des prestations non réalisées sont remboursées, sauf accord sur un report ou une solution équivalente.

2.6 Annulation, abandon ou cessation anticipée à l'initiative du stagiaire ou du client

Toute demande d'annulation ou d'interruption doit être adressée par écrit à SPORT I AM. Les conséquences financières sont déterminées par le contrat ou la convention, par les règles du financeur et par les dispositions légales applicables.

Lorsque le stagiaire ayant conclu un contrat de formation à titre individuel et à ses frais est empêché de suivre la formation par suite d'un cas de force majeure dûment reconnu, seules les prestations effectivement dispensées sont dues à proportion de leur valeur prévue au contrat.

En dehors d'un cas de force majeure reconnu, les sommes pouvant être dues au titre d'une cessation anticipée ou d'un abandon sont celles prévues au contrat, dans le respect des règles applicables au financement concerné.

2.7 Discipline et cessation anticipée

Tout manquement au règlement intérieur peut donner lieu aux mesures prévues par celui-ci. Une éventuelle exclusion ou cessation anticipée est mise en œuvre dans le respect de la procédure applicable. Les conséquences financières sont déterminées conformément au contrat, aux prestations effectivement réalisées et aux règles du financeur.

2.8 Modalités de formation en présentiel

Les dates, horaires, lieux et modalités de déroulement sont précisés dans le programme, la convocation ou les documents contractuels. SPORT I AM peut organiser les formations dans différents lieux adaptés à l'action concernée. En cas de modification, les participants sont informés dans les meilleurs délais.



2.9 Formation à distance

Lorsque tout ou partie de la formation est réalisé à distance, SPORT I AM précise les modalités d'accès, les prérequis techniques, les moyens d'assistance et d'accompagnement, les activités pédagogiques à effectuer et les modalités de suivi et d'évaluation.

Les identifiants d'accès éventuellement remis au stagiaire sont personnels et confidentiels. Ils ne peuvent être cédés, revendus ou partagés. Le stagiaire informe SPORT I AM sans délai de toute perte, compromission ou utilisation non autorisée.

SPORT I AM met en œuvre les moyens raisonnables nécessaires au fonctionnement des outils numériques. Des interruptions temporaires peuvent intervenir notamment pour maintenance, mise à jour ou incident technique. Lorsque l'indisponibilité affecte substantiellement la formation, SPORT I AM met en place, dans la mesure du possible, une solution adaptée ou un report d'accès.

2.10 Évaluations, attestations et certifications

Les modalités d'évaluation et, le cas échéant, de certification sont précisées dans le programme, le référentiel, le règlement de certification ou les documents propres à la formation. À l'issue de l'action, SPORT I AM remet les documents prévus par la réglementation et par le dispositif concerné.

La participation à une formation ne garantit pas l'obtention d'une certification, d'un diplôme, d'un titre ou d'un bloc de compétences lorsque ceux-ci sont soumis à des épreuves, à un jury ou à des conditions de validation spécifiques.

2.11 Sous-traitance

SPORT I AM peut recourir à des intervenants ou prestataires sous-traitants lorsque cela est compatible avec la réglementation et le dispositif de financement concerné. SPORT I AM veille à leur qualification et demeure responsable de l'organisation de la prestation à l'égard de son cocontractant, sous réserve des responsabilités propres de chaque intervenant.

Pour les actions financées par le CPF, la sous-traitance respecte notamment les conditions spécifiques prévues par le Code du travail et les règles applicables à Mon Compte Formation.

2.12 Accessibilité et besoins spécifiques

SPORT I AM prend en compte, dans la mesure du possible, les besoins d'aménagement liés à une situation de handicap ou à des besoins spécifiques. Les personnes concernées sont invitées à signaler leurs besoins suffisamment en amont afin d'étudier les adaptations possibles et, si nécessaire, les relais mobilisables.

2.13 Usage des supports et outils

Les supports papier ou numériques remis ou rendus accessibles pendant la formation sont destinés exclusivement à l'usage du stagiaire dans le cadre de la formation. Toute reproduction, diffusion, modification, exploitation commerciale ou transmission à un tiers nécessite l'autorisation écrite préalable de SPORT I AM, sauf exception légale.



Le stagiaire s'engage à utiliser les équipements et systèmes informatiques mis à sa disposition conformément à leur destination, aux règles de sécurité et au règlement intérieur.

3. Entrée en vigueur

La présente version des Conditions générales de vente entre en vigueur le 25 septembre 2026 et remplace la version mise à jour au 8 janvier 2025.